

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h40)

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	ASSERMENTATION DE MME DEMONT CUÉNOUD ET DE MM. MASSY ET TROLLET	3
3.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5.	ADOPTION FORMELLE DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES CONSEILS COMMUNAUX DE CULLY, EPESSÉS, GRANDVAUX, RIEX ET VILLETTE (ART. 10 LFUSCOM)	6
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 23 JUIN 2011	6
7.	PRÉAVIS N° 1/2011 – TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ	6
8.	PRÉAVIS DU BUREAU – TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DU CONSEIL COMMUNAL	7
9.	PRÉAVIS N° 4/2011 – AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER	10
10.	PRÉAVIS N° 2/2011 - AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES OU COMMERCIALES ET D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016	10
11.	PRÉAVIS N° 3/2011 - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DES ANCIENNES PRISONS, SITUÉ À LA RUE DE LA JUSTICE 6, À CULLY	11
12.	PRÉAVIS N° 5/2011 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE CHANGEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE RÉSEAU D'EAU DES CHAPELLES (CULLY) – TRONÇON RTE DE VEVEY-HÔTEL LAVAUX	12
13.	NOMINATION DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPOSITION FISCALE	14
14.	NOMINATION D'UNE COMMISSION DES VIGNES	14
15.	ELECTION D'UN(E) SECRÉTAIRE SUPPLÉANT(E) AU BUREAU DU CONSEIL	16
16.	ELECTION DE 2 MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES À LA COMMISSION DES FINANCES	17
17.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	17
18.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Stéphane Bertogliati, huissier, arrivé un peu plus tard.

Il salue également la présence de Mmes Nina Brissot du Régional, Cécile Collet de 24 Heures ainsi que son collègue photographe, M. Alain Rouèche, et les quelques personnes dans les rangs du public.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	63 Conseillers communaux selon la liste de présence.	63
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes Sybil Berthet, Carole Chesaux, Nathalie Esseiva, Monique Bersier, Jane Potin, MM. Thierry Bron et Michel Duboux	7
TOTAL :		70

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. ASSERMENTATION DE MME DEMONT CUÉNOUD ET DE MM. MASSY ET TROLLET

Le Président passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'assermentation de 3 Conseillers communaux absents lors de la séance d'assermentation du 23 juin écoulé.

Il prie Mme Sabine Demont Cuénoud ainsi que MM. Luc Massy et Michel Trolliet de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et procède à la prestation de serment.

Il félicite les nouveaux membres et les invite à regagner leur place.

(Acclamations)

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal
2. Assermentation de Mme Demont Cuénoud et de MM. Massy et Trolliet
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Adoption formelle des procès-verbaux des dernières assemblées ordinaires des Conseils communaux de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette (art. 10 LFusCom)
6. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du 23 juin 2011
7. Préavis n° 1/2011 – Traitements et indemnités des membres de la Municipalité
8. Préavis du Bureau – Traitements, indemnités et vacations du Conseil communal
9. Préavis n° 4/2011 – Autorisation générale de plaider
10. Préavis n° 2/2011 - Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières ou commerciales et d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2016
11. Préavis n° 3/2011 - Demande de crédit complémentaire pour des travaux d'assainissement et de rénovation du bâtiment des anciennes prisons, situé à la rue de la Justice 6, à Cully
12. Préavis n° 5/2011 - Demande de crédit pour le changement d'une conduite d'eau potable sur le réseau d'eau des Chapelles (Cully) – Tronçon rte de Vevey–Hôtel Lavaux
13. Nomination de la Commission de recours en matière d'imposition fiscale
14. Nomination d'une Commission des vignes
15. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) au Bureau du Conseil
16. Election de 2 membres supplémentaires à la Commission des finances
17. Communications municipales
18. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté tel quel, à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis le 1^{er} juillet 2011, date de l'entrée en vigueur de la fusion de Bourg-en-Lavaux.

Au courrier :

- ✓ Le 19 juillet du SeCRI, un exemplaire de l'aide-mémoire pour les municipalités vaudoises

- ✓ Le 5 août de la Municipalité, la proposition provisoire par courriel de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil communal du 12 septembre 2011
- ✓ Le 12 août de la Préfecture, les instructions en vue du scrutin du 4 septembre 2011
- ✓ Le 23 août de la Municipalité, l'avis par courriel de l'étude d'un nouveau préavis urgent
- ✓ Le 23 août de l'Espace Bougnol à Grandvaux, une invitation au vernissage de l'exposition le mercredi 31 août dès 17h
- ✓ Le 23 août de la Préfecture, les instructions pour l'objet complexe des votations sur « Initiative Ecole 2010 »
- ✓ Une information de la Municipalité indiquant la possibilité pour les intéressés de visiter l'appartement de la Rue de la Justice 6, avant que le locataire en prenne possession, soit le 15 septembre 2011 de 17h à 18h

Manifestations :

- ✓ Le 1^{er} août, fête nationale à Cully
- ✓ Les 12 et 13 août, fête du sauvetage à Cully-Davel
- ✓ Les 26 et 27 août, marathon du lac à la rame organisé par le sauvetage de Villette
- ✓ Les 2 et 3 septembre, tir du 300^{ème} anniversaire de l'Abbaye de l'ancienne commune de Villette organisé par les Amis du Tir de Grandvaux-Villette
- ✓ Les 9, 10 et 11 septembre, fête du village de l'étiquette à Grandvaux

Scrutin du 4 septembre 2011 :

1. *Initiative populaire 'Vivre et voter ici' - Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal.*
2. *Initiative parlementaire - Election du conseil communal à la proportionnelle dans les communes de plus de 3000 habitants.*
3. *Initiative populaire 'Ecole 2010 – « Sauver l'école » et contre-projet du Grand conseil - La loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO).*

Résultats :

Les 2 premières votations ont été refusées par 1'139 voix contre 476 et, respectivement, par 812 voix contre 728. Quant à l'initiative « Ecole 2010 », elle a été refusée par 872 voix contre 689 et le contre-projet, refusé également par 780 voix contre 773. Pour la question subsidiaire, c'est le contre-projet qui l'emporte très légèrement avec 783 voix contre 718 sur l'initiative populaire.

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : 50.25%

Prochains scrutins :

- 23 octobre 2011 : 1^{er} tour des élections fédérales (Conseil national et Conseil des Etats)
13 novembre 2011 : 2^{ème} tour des élections fédérales (Conseil des Etats)
11 mars 2012 : 1^{er} tour des élections cantonales et votation fédérale

5. ADOPTION FORMELLE DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES CONSEILS COMMUNAUX DE CULLY, EPESES, GRANDVAUX, RIEUX ET VILLETTE (ART. 10 LFUSCOM)

Conformément à l'art. 10 de la Loi sur la Fusion des Communes stipulant que « Les droits et les obligations, ainsi que les actifs et les passifs, des communes qui fusionnent passent à la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion », il est demandé d'adopter formellement les 5 procès-verbaux.

Il n'y a pas lieu de procéder à leur relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a pas de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements aux 5 auteurs.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 23 JUIN 2011

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a pas de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

7. PRÉAVIS N° 1/2011 – TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

M. Raymond Bech, rapporteur, a l'honneur d'être 1^{er} rapporteur de cette 1^{ère} séance et donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous les deux amendements de la Commission des finances ?

Au vote, le Conseil communal accepte ces deux amendements par 61 voix contre 1.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUZ,**

- vu le préavis n° 1/2011 de la Municipalité du 15 août 2011,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 61 voix, 0 contre et 1 abstention

1. De fixer comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016 :
 - a. Syndic, indemnité annuelle* CHF 40'000.-
 - b. Municipal, indemnité annuelle (x6)* CHF 25'000.-
 - c. Syndic, remboursement de frais, forfait annuel CHF 6'000.-
 - d. Municipal, remboursement de frais, forfait annuel CHF 4'800.-
 - e. Rémunération variable (vacations), à l'heure CHF 65.-

**y compris séances du Conseil communal*

2. **De soumettre aux cotisations de prévoyance professionnelle non seulement l'indemnité fixe, mais également les vacations annuelles.**
3. Les jetons de présence perçus par les membres de la Municipalité dans le cadre de leurs activités de représentation de la commune seront reversés à la bourse communale.
4. De fixer rétroactivement l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} juillet 2011.

8. PRÉAVIS DU BUREAU – TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
--

M. Jean Micol, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est ouverte.

Mme A.-V. Wiget : Elle dit merci pour le travail fourni. Elle ressent un certain malaise, est défavorable à la pénalité de CHF 20.- pour les membres qui s'excusent et ceci lui paraît inadéquat. Aussi elle propose de supprimer cette phrase. Ou alors, faire un système de cagnotte où chaque Conseiller communal met chaque année, dans la caisse, une somme de tant pour le repas de fin d'année. Ensuite, elle se demande si un montant forfaitaire pour la secrétaire serait plus juste à prévoir, estimant que la masse de travail est calculable.

M. le Président : Il précise que l'amende n'est pas vraiment une amende, il s'agit plutôt d'une compensation du jeton de présence qui ne tombe pas dans la caisse. L'amende est de CHF 40.- dont 20.- pour le jeton de présence. Quant à la secrétaire qui est hors conseil et indépendante, elle est rémunérée au travail effectif et non pas à un montant forfaitaire, difficile à estimer. Il y a beaucoup de travail pour l'instant et la solution de rémunération à l'heure paraît la meilleure solution.

- M. J.-C. Schwaab : A la lecture tant du préavis du Bureau que le rapport de la Commission des finances, il a eu un doute sur la conformité des propositions, notamment avec la loi sur les communes qui régit l'activité des communes et des Conseils communaux. Il s'est renseigné auprès du SeCRI et constate une 1^{ère} non-conformité, car la loi sur les communes (art. 98 et 99) prévoit la possibilité d'amender les Conseillers communaux absents aux séances, par un avertissement de la part du Bureau, Or, ni le dans le préavis du Bureau, ni dans le rapport de la Commission des finances, il y a trace de cet avertissement. Il prie le Conseil de tenir compte de cet élément pour la décision qui va être prise. Le 2^{ème} élément est l'affectation du montant des amendes. Selon le SeCRI, les montants perçus à titre d'amende devraient plutôt aller dans les recettes communales et non pas dans la "petite caisse" du Conseil communal. Il reste encore la possibilité au Conseil de décider de l'affectation des « jetons de présence ». La question est actuellement controversée dans une commune vaudoise. Il demande au Président s'il souhaite qu'il dépose des amendements.
- M. le Président : Il s'en tient à la proposition faite par le Bureau du Conseil. On va passer au vote. Les montants ne vont pas dans une caisse noire et sont gérés par le boursier.
- M. B. Rufi : Il aimerait donner une réponse à ce long exposé de M. Schwaab. Tout d'abord, pour le repas de fin d'année, faire une cagnotte ou non est du ressort du Conseil communal. Après l'expérience vécue depuis plusieurs années à Grandvaux, il évoque qu'il s'agit d'une sortie très sympathique en fin de législature. On finance la propre sortie du Conseil. Quant à l'amende, il ne s'agit pas vraiment d'une amende. Il cite que si la moitié du Conseil communal n'est pas présent pendant 5 ans, il restera le financement de la moitié de la course par rapport à un budget complet, cependant les 50% des non-participants aux séances seront là à la course et ce sera la 1^{ère} moitié qui aura payé pour ceux qui n'auront pas participé aux dites séances. Il laisse la liberté au Conseil de juger lors de la votation. Concernant les CHF 20.- supplémentaires pour les absences non-excuses, la Municipalité peut déclarer qu'elle fait don à la caisse du Conseil pour la course et les repas de fin d'année.
- Mme Ch. Lavanchy : A son avis, l'idée de la cagnotte reviendrait au même.
- M. J.-C. Schwaab : Il propose donc deux amendements :

7. Absence excusée au Conseil communal
--

8. Absence non-excusee au Conseil communal après un avertissement par le Bureau du Conseil

M. J.-L. Badoux : Il partage les divers avis. Pour infliger une amende plus conséquente à une personne qui ne s'excuse pas, il faudrait définir à tout conseiller ce qu'on appelle s'excuser. Il abonde dans le sens de M. Schwaab et souhaite la suppression de l'absence excusée (point 7).

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le Conseil communal refuse par 47 voix contre 15 la suppression de l'absence excusée (n° 7).

Au vote, le Conseil communal refuse par 47 voix contre 10 et 5 absentions l'amendement du n°8.

Acceptez-vous les amendements de la Commission des finances ?

Au vote, le Conseil communal accepte par 59 voix et 3 absentions ces amendements.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis du Bureau du Conseil communal du 8 août 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix, contre 0 et 3 abstentions

- a) de fixer comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités communales pour la législature 2011-2016 :

	Législature 2011-2016 en CHF	
1. Président(e) du Conseil communal	2'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	60.-*	Par heure
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacances du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	20.-	Par séance
7. Absence excusée au Conseil communal	A verser 20.-	Par séance
8. Absence non-excusee au Conseil communal	A verser 40.-	Par séance

* Hors TVA et frais effectifs

- b) de libeller comme suit le point 5 des explications complémentaires associées au tableau ci-dessus :

5. Les jetons de présence au Conseil communal sont portés en compte par le Boursier communal sur la base des décomptes fournis par le (la) secrétaire du Conseil **en vue de**

financer la course de fin de législature et le repas de chaque fin d'année du Conseil communal.

Pour toutes les rémunérations ci-dessus, la Commission des finances ne prévoit pas d'indexation pour la durée de la législature.

9. PRÉAVIS N° 4/2011 – AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER

M. Daniel Gay, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission ad'hoc.

La parole est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 4/2011 de la Municipalité du 15 août 2011,
- où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 62 voix, contre 0 et 0 abstention (à l'unanimité)

- **d'octroyer** à la Municipalité une autorisation générale de plaider, devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitraires, durant la législature 2011-2016, que la commune soit demanderesse ou défenderesse.

10. PRÉAVIS N° 2/2011 - AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES OU COMMERCIALES ET D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016

M. Yves Delaloye, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances ?

Au vote, le Conseil communal accepte par 61 voix et 1 abstention cet amendement.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 2/2011 de la Municipalité du 15 août 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 61 voix, contre 0 et 1 abstention

1. d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016, une autorisation générale de statuer, au nom de la commune, sur les aliénations et acquisitions en matière immobilière (achat, vente, échange, passage au domaine public, constitution de servitudes et autres droits immobiliers), ainsi que l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales d'une valeur n'excédant pas CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, en fixant un plafond de CHF 500'000.- (cinq cent mille francs) ;
2. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour signer tous les actes authentiques et privés relatifs à ces opérations ;
3. d'autoriser la Municipalité à couvrir des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2016 **pour une valeur n'excédant pas CHF 50'000.- (cinquante mille francs) par cas, en fixant un plafond de CHF 500'000.- (cinq cent mille francs)**, dite autorisation étant assortie des modalités d'utilisation suivante :
 - a. la dépense engagée par la Municipalité a de toute évidence un caractère imprévisible,
 - b. le report de la dépense à une date ultérieure entraîne une augmentation dans une sensible proportion, ou l'opportunité de la dépense revêt un caractère exceptionnel,
 - c. la ou les dépenses engagées par la Municipalité sur cette base seront soumises à l'approbation du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

11. PRÉAVIS N° 3/2011 - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DES ANCIENNES PRISONS, SITUÉ À LA RUE DE LA JUSTICE 6, À CULLY

M. Marc-Henri Noverraz, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la Commission ad'hoc.

M. Bernard Rufi, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances ?

Au vote, le Conseil communal accepte par 61 voix et 1 contre cet amendement.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

- vu le préavis n° 3/2011 de la Municipalité du 15 août 2011,
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 61 voix, contre 0 et 1 abstention

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 110'000.- (cent dix mille francs) pour l'exécution des travaux d'assainissement et de rénovation du bâtiment des Anciennes prisons, situé à la rue de la Justice 6 à Cully ;
2. **de financer ces travaux par la trésorerie courante ;**
3. d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans.

12. PRÉAVIS N° 5/2011 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE CHANGEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE RÉSEAU D'EAU DES CHAPELLES (CULLY) – TRONÇON RTE DE VEVEY-HÔTEL LAVAU

M. Michel Bertholet, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la Commission ad'hoc.

M. Bernard Rufi, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est ouverte.

M. D. Fauquex : Il demande qu'est-ce qu'il advient des 400 m non compris entre les 2 tronçons ? S'agit-il d'une conduite déjà changée, puisque 700 m de fouille sont pour le gaz ?

M. J.-P. Haenni, municipal : Cela a déjà été changé. Le gaz travaillera tout seul.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous les amendements de la Commission des finances ?

Au vote, le Conseil communal accepte par 61 voix et 1 abstention ces amendements.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 5/2011 de la Municipalité du 22 août 2011,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 60 voix, contre 0 et 2 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à faire procéder au remplacement de 2 conduites d'eau potable sur 2 tronçons entre la rte de Vevey et l'Hôtel Lavaux ;
2. **de financer ces travaux d'un montant de CHF 291'396.- par la trésorerie courante ;**
3. d'amortir ce montant, **après déduction de la subvention ECA**, sur une durée de 30 ans conformément aux art. 14 et 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Avant de passer au point 13 de l'ordre du jour, le Président souhaite solliciter l'ensemble des membres du Conseil communal sur ce qui suit :

M. le Président : Il demande à l'audience si elle est satisfaite de l'envoi des rapports des commissions par courriel ? Il propose également de ne pas lire les rapports des Commissions d'étude et des finances aux séances, sauf si un membre ou une majorité des membres le demande ? Y a-t-il une opposition ou remarque à cette façon de faire ?

Pas d'opposition.

Mme L. de Palma : Elle trouve cela très bien et rationnel, mais elle s'interroge sur le fait de demander formellement, pour chaque rapport, si tout le monde a bien compris ou s'il y a des questions sur ledit rapport ?

M. le Président : Il est tout à fait d'accord. Si une majorité du Conseil souhaite la lecture, on le fera.

M. Y. Sesseli : Il mentionne qu'on n'est pas forcément derrière son écran et il souhaite que le rapport ou au moins son résumé soit lu pendant la séance.

M. le Président : Le Bureau du Conseil fera en sorte que les rapports des commissions soient envoyés une semaine avant la séance du Conseil, dans la mesure du possible.

13. NOMINATION DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPOSITION FISCALE

Il y a lieu de nommer une commission permanente de recours en matière d'imposition fiscale, commission obligatoire, selon l'art. 45 al. 1 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux; LICom; RSV 650.11) stipulant : « Chaque commune doit instituer une commission de recours de trois membres au moins, nommés par le conseil communal ou général au début de chaque législature pour la durée de celle-ci ».

Elle sera constituée de 3 membres.

M. le Président : Y a-t-il des propositions ?

M. R. Parisod propose M. Daniel Gay

M. B. Rufi propose M. Raymond Bech

M. J.-C. Schwaab propose M. Laurent Pfeiffer

Sont élus membres de la Commission de recours en matière d'imposition fiscale pour la législature 2011-2016 :

M. Raymond Bech

M. Daniel Gay

M. Laurent Pfeiffer

14. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES VIGNES

Suite à la séance d'installation du Conseil le 23 juin dernier, il y a lieu de nommer une commission permanente des vignes.

M. le Président : Y a-t-il des propositions ?

M. J.-C. Schwaab propose M. Denis Fauquex

M. P. Riesen propose M. Simon Vogel

M. P. Baumann propose M. Roland Parisod

M. T. Ellis propose M. Pierre-André Fontannaz

Mme V. Hill propose M. Vincent Chollet

M. M. Trolliet propose M. Marc-Henri Noverraz

Mme F. Gross : Elle se demande que va faire cette commission des vignes ? Quelles seront ses fonctions ? Est-ce une commission consultative ou permanente ?

Mme N. Gross, municipale : Elle propose de donner la parole à M. Bech, puisque c'est lui qui est intervenu lors de la séance d'installation. Elle y reviendra ensuite.

- M. R. Bech : Il est vrai qu'il considère Bourg-en-Lavaux comme une importante commune viticole. Il imaginait que cette commission des vignes servirait surtout de commission de consultation ou de soutien à prendre des décisions au niveau de la Municipalité. Il ne pense pas que cette commission soit permanente et puisse préavisier sur des sujets importants pour le domaine de Bourg-en-Lavaux.
- Mme N. Gross, municipale : Elle le remercie pour ces explications et c'est comme cela qu'elle avait compris lors de son intervention le 23 juin dernier.
- M. M.-H. Noverraz : Il souhaite motiver sa candidature. Il estime important d'avoir un non-professionnel siégeant dans cette commission pour différentes raisons. Il a notamment participé pendant 10 ans et plus à la commission de dégustation du caveau des vigneron à Cully, ainsi qu'au concours « Jean-Louis » et il estime avoir sa place dans cette commission.
- M. S. Vogel : Comme il s'agit d'une commune viticole avec une surface importante, la commission est nécessaire pour épauler la municipale et partager des idées avec elle, estimant que certaines choses devraient changer.
- M. D. Fauquex : Il s'agit d'épauler Mme Gross, ayant fait lui-même partie de l'exécutif de Riex pendant la dernière législature.
- M. Y. Sesseli : Il propose d'élire les 6 membres proposés, s'agissant d'une commission municipale, avec une répartition communale de professionnels et un non-professionnel.
- Mme L. de Palma : Elle se demande si on ne met pas la charrue devant les bœufs ? Elle n'a jamais vu qu'une commission proclamée allait décider par la suite ce qu'elle allait faire, le tout chapeauté par une municipale. Cela lui paraît flou. Sans remettre en cause la nécessité de cette commission, elle propose de remettre la copie au Conseil communal prochain, de manière à ce que Mme Gross puisse faire une proposition plus étoffée au niveau du nombre des membres et de la manière dont elle envisage de collaborer. Malgré l'importance de cette commission pour toutes les raisons déjà évoquées, le projet ne lui semble pas abouti en l'état et il n'y a pas d'urgence. Accessoirement, elle propose également la candidature de M. Vivian Gaudin à cette commission.
- Mme N. Gross, municipale : Elle évoque qu'une étude a été faite pendant le processus de fusion, avec la collaboration de Prométerre, par les 5 Municipaux en charge des vignes, pour savoir s'il fallait choisir de rester avec des vigneron-tâcherons ou prendre un chef de culture. Elle a une idée grâce à ces rapports et estime qu'il faut une année pour tout étudier. C'est la Municipalité qui va venir avec des propositions auprès de la commission et ne souhaite pas inverser les rôles.

M. le Président : Il pense qu'il vaut mieux nommer cette commission des vignes aujourd'hui. Il passe au vote.

M. R. Bech : Il estime que la votation devrait se faire d'abord sur la proposition de Mme de Palma.

M. le Président : Qui accepte la proposition de Mme de Palma, à savoir reporter la nomination de la Commission des vignes à la prochaine séance ou Conseil communal ?

Au vote, la proposition de Mme de Palma est refusée par 49 voix contre 13.

Il s'agit de nommer une Commission de 5 membres. Vu que 7 candidats se présentent, MM. Fontannaz et Parisod décident de se désister pour simplifier les débats.

Sont élus membres de la Commission des vignes :

M. Vincent Chollet

M. Denis Fauquex

M. Vivian Gaudin

M. Marc-Henri Noverraz

M. Simon Vogel

15. ELECTION D'UN(E) SECRÉTAIRE SUPPLÉANT(E) AU BUREAU DU CONSEIL

M. le Président : Y a-t-il une personne intéressée à devenir secrétaire suppléant(e) au Conseil communal ?

M. P. Humbert : Vu la grandeur de la commune, est-il possible « d'utiliser » la secrétaire municipale pour des questions pratiques ?

M. le Président : La réponse est négative. Elle ne peut pas fonctionner comme secrétaire à l'exécutif et au législatif en même temps.

M. J.-C. Schwaab : Il propose de voir assez rapidement le règlement du Conseil communal de la nouvelle commune fusionnée, afin de clarifier certains éléments.

M. le Président : Il était prévu dans le point « Divers » qu'il demande quelles sont les personnes intéressées à étudier le règlement du Conseil ? Il revient à la question de savoir qui est intéressé par le poste de secrétaire suppléant (e) ?

M. Y. Sesseli : Il propose de ne pas avoir de secrétaire suppléant(e), ayant expérimenté à Cully le Conseil communal sans secrétaire pendant quelque temps. Cela n'a pas posé de problèmes.

M. le Président : En conclusion, le Bureau nommera donc une personne susceptible de rédiger le procès-verbal en cas d'absence de la secrétaire.

16. ELECTION DE 2 MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES À LA COMMISSION DES FINANCES

M. R. Bech : Ce point mérite une clarification. Du point de vue formel, on ne peut nommer personne de plus. La Commission des finances officie déjà aujourd'hui : les deux membres suppléants fonctionnent comme membres à part entière et sont toujours présents. Il estime que ce n'est pas nécessaire de nommer deux membres supplémentaires, 5 membres suffisent. Sous réserve d'une adaptation du règlement, il n'y a pas de nécessité.

M. le Président : Il propose d'abandonner ce point 16 de l'ordre du jour, puisque 5 membres suffisent à la Commission des finances.

Au vote, l'abandon du point 16 est accepté par 60 voix et 2 abstentions.

M. le Président : Il souhaite parler du questionnaire mis à disposition sur les tables. Il sert à permettre au Bureau du Conseil de nommer les personnes dans une commission d'étude à bon escient, selon les intérêts et motivations de chacun(e). Il demande aux personnes souhaitant le faire de remplir ce questionnaire, il n'y a donc aucune obligation.

17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

M. le Syndic Max GRAF

Il rappelle la proposition de visite de l'appartement de la Justice 6, entre 17h et 18h, le 15 septembre 2011 pour les personnes intéressées.

Il confirme la composition de la Commission municipale de naturalisation : Mmes Sandra Mohl, Valérie Hill, MM. Patrice Humbert, Yves Sesseli et Pascal Paschoud, accompagnés de MM. Demierre et lui-même.

Il souhaite signaler la performance de l'équipe municipale à l'occasion du 300^{ème} de l'Abbaye des fusiliers de Villette : MM. Chollet, Kazemi et Demierre, sortis au 12^{ème} rang.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il souhaite parler de l'alerte à la bombe à l'Hôpital de Lavaux de vendredi dernier, s'agissant d'une mauvaise plaisanterie. Le SDIS de Gourze et la protection civile ont été sollicités et ces deux organisations ont fait un excellent travail, avec une mention particulière à la protection civile, mise sur pied rapidement pour avoir organisé le rapatriement de l'Hôpital de Lavaux à la grande salle

des Ruvines. Il a été décidé de faire intervenir 40 astreints à un cours de PC en 40 minutes pour donner un coup de main à Cully. Sur place, il y avait l'Etat major cantonal de conduite, l'APOL, la gendarmerie, la sûreté vaudoise, le DPMA (Détachement Poste Médical Avancé) en camion hôpital, des ambulances, le SDIS de Gourze et la Protection Civile de Lavaux.

Le bémol était que l'administration communale n'a pas été informée de tout ce qui se passait. Il espère que cela se passera mieux au prochain événement majeur.

Assainissement

Des décisions importantes devront être prises à moyen terme en relation avec le fonctionnement de la STEP, à la demande d'étude par le SESA, en matière de taxe sur les déchets, suite à une décision du Tribunal fédéral tombée récemment. Le canton devrait reprendre « le taureau par les cornes » après les élections du printemps 2012. On va nommer une Commission municipale, dirigée par un municipal et composée de gens extérieurs professionnels et quelques conseillers communaux intéressés. Les décisions seront prises d'abord à la Municipalité avant d'être soumises par un préavis au Conseil communal. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à lui ce soir ou dans les prochains jours.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Pour revenir à l'alerte à la bombe, l'information a bien passé, puisqu'il a reçu un avertissement de l'APOL à 10h15, et à 10h30-10h45, il était au courant, ainsi que M. le Syndic. Il déplore le fait qu'il n'a pas averti la commune et le Greffe. Il fera mieux la prochaine fois.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle souhaite compléter les propos de ses collègues en remerciant surtout le personnel de l'hôpital et sa direction pour avoir mené à bien cette opération.

M. M. Baeuchle : Il souhaite remercier le comportement exemplaire du voisinage qui a été serviable, malgré la fermeture de l'accès des Colombaires pendant 3 heures. La journée s'est terminée sereinement sans incident majeur et il exprime également ses vifs remerciements à l'intervention des services communaux.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il remercie la Commission des finances avec qui il a eu plaisir de collaborer, ainsi que la Commission d'étude pour le préavis n° 5/2011 avec ses excuses pour le court laps de temps accordé à cette dernière.

Il annonce une bonne nouvelle : il a reçu le décompte définitif de la facture sociale et un retour d'environ CHF 950'000.- est prévu.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

La Municipalité d'Epesses avait fait passer un préavis au Conseil communal pour la réfection de l'ancien local du feu. Il y a eu un recours au Tribunal fédéral qui a été perdu, aussi les travaux vont pouvoir se faire.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**Situation « Piccolino »**

Il mentionne qu'après une situation difficile, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 1^{er} septembre. Cela s'est bien passé avec des questions et discussions qui ont permis d'apporter des clarifications attendues. Il a souligné également l'importance de l'engagement des parents envers leur association.

Sur le plan du personnel, 3 directrices ont démissionné au 1^{er} juillet. Aujourd'hui, les 3 postes ont été repourvus. Au niveau du personnel de la direction de la garderie, Mme Monica Engheben est directrice générale, puis il y a Mme Josette Monti qui reprend la garderie par postulation interne, Mme Michel Hubert pour la Capite (postulation interne) et Mme Christelle Roland, pour le Chat-Perché.

Concernant le Comité, Mme et MM. Carole Bugnon, Christian Chapuis et Charles Paschoud ont été élus comme représentants des parents de l'Association. Les institutions sont représentées par Mme Monica Battaglini pour le Réseau d'Accueil de jour des Enfants de Lavaux (RAJEL), M. Marc Baeuchle pour l'Hôpital de Lavaux et lui-même pour la commune de Bourg-en-Lavaux.

Il souligne encore l'importance de réfléchir sur l'évolution de cette structure. L'Association doit retrouver une certaine sérénité et fonctionne actuellement avec cette nouvelle structure. Il existe un nombre important de nouvelles décisions qui vont tomber quant au programme scolaire, etc. Un des objectifs sera de largement augmenter les effectifs pour correspondre à la demande.

Nouveau journal communal Bourg-en-Lavaux

Il présente la nouvelle mouture d'un journal communal intermédiaire qui mérite une certaine réflexion. Il a été décidé de garder la ligne graphique de l'Info Fusion avec une certaine sobriété jusqu'à la fin de l'année par 3 numéros, l'objectif étant de tenir la population informée sur les premiers pas de Bourg-en-Lavaux.

Ce 1^{er} numéro est consacré à quelques mots de la Municipalité, au rappel des dicastères et à un début de présentation de l'administration communale sous forme de portrait. Le prochain numéro sera consacré au Conseil communal. Le but de cette démarche est aussi de pouvoir honorer les contrats de publicité faits avec le Grandvalien.

En parallèle, un groupe de travail sera composé pour l'étude de la nouvelle identité du journal communal, afin d'obtenir une nouvelle maquette définitive pour janvier 2012.

Site Internet de Bourg-en-Lavaux (www.b-e-l.ch)

A l'heure actuelle, un site Internet a été réservé sur la base de la structure du site de Grandvaux. On va garder ce site et le faire évoluer avec des informations essentielles jusqu'au début de l'année prochaine. Ensuite, il y aura un nouveau site et l'on doit réfléchir sur un guichet virtuel, afin de transformer le site en mode opérateur pour l'utilisateur web et l'administration communale.

Pour des raisons techniques, ce n'est pas le moment idéal. En parallèle, une réflexion est importante sur la nouvelle mouture du site qui devrait être opérationnelle au 1^{er} trimestre 2012.

M. M. Baeuchle : Il souhaite rectifier les propos de M. Kazemi au sujet de la situation « Piccolino » : il s'agit maintenant d'avoir une seule directrice et 3 responsables de sites (et non 3 directrices).

M. Y. Sesseli : Il demande à quelle fréquence le journal communal sera publié ?

M. Y. Kazemi, municipal : Jusqu'à la fin de l'année, encore une publication à fin octobre et une autre en décembre sont prévues. A l'heure actuelle, pour être réaliste, il est prévu 6 numéros annuellement pour une gazette de milice actuellement. Au passage, il rend hommage à MM. Genoud et Clerc pour le travail phénoménal quant à la production à 2 du Grandvalien durant de nombreuses années. C'est exceptionnel !

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. le Président : Il prie les personnes intéressées à l'étude d'un nouveau règlement du Conseil de prendre contact avec le Président et la secrétaire à la fin de la séance et informe également que tout ce qui concerne le Conseil communal (excuses, envois de rapports, informations, changements, etc.) doit passer par le secrétariat, à l'adresse e.fedrigo@bluewin.ch.

M. Y. Delaloye : Avant de faire un toilettage du règlement de Grandvaux, il serait utile d'avoir un exemplaire de ce règlement.

M. le Président : Il propose que la secrétaire envoie une copie du règlement par courriel en format PDF à tous les membres du Conseil communal.

M. B. Duboux : En raison des vendanges, il demande qu'est-ce qu'il en est de la route de la Corniche ?

M. JP Demierre, municipal : Il n'y aura pas de fermeture, mais des panneaux à Chexbres, Cully indiquant « Circulation difficile-Vendanges » et pas de macarons. Un essai sera fait sous le contrôle de l'APOL. Les vigneron concernés sur l'artère principale d'Epesses sont mis au courant. La place centrale d'Epesses sera fermée et à Riex, la circulation sera normale. Après les vendanges, le village de Riex sera fermé vers le 10 octobre et la circulation se fera en sens unique par les nouveaux chemins AF. C'est en ordre avec la poste et les écoles. Quant au petit train, il ne passera pas dans Epesses au mois d'octobre.

Mme K. Leyvraz : Concernant les piliers publics, elle a remarqué qu'au Signal, il existe encore des vieilles mises à l'enquête et pas de nouvelles affiches. Qu'en est-il ?

M. G. Hauert, municipal : En effet, actuellement c'est le désastre avec 36 ou 37 piliers dans toute la commune, cependant leur mise en ordre va se faire.

M. le Président : Il communique que lors du scrutin du 4 septembre, 8 piliers étaient concernés par les affiches des résultats.

Mme A.-V. Wiget : Elle demande à la Municipalité, au sujet des votations, de mettre plus d'informations à l'avenir concernant les bureaux de vote, quant à leurs lieux, car dans l'enveloppe de vote, rien n'y figurait. Elle cite cet

exemple en anticipant d'autres cas qui pourraient arriver, car si certains éléments sont évidents pour certaines personnes, ils ne le sont pas forcément pour d'autres.

- M. le Président : Il informe que le bureau de vote est ouvert de 11h à 12h à l'administration communale de Cully et la boîte aux lettres des votations se trouve également à Cully, à droite de l'entrée. Il est vrai qu'il n'y pas eu de communications, d'où l'importance d'un journal communal. Il prie l'assemblée de faire passer le message.
- M. Y. Delaloye : Il demande lorsque des mises à l'enquête sont publiées dans la FAO, de ne pas considérer que la commune, mais d'y mentionner le nom du village lors d'opposition ou autre.
- M. G. Hauert, municipal : Il confirme que dans le journal Le Courrier, les différents villages sont mentionnés.
- M. J.-L. Badoux : Il a vu arriver à côté de sa maison familiale, 4 fois 2 villas mitoyennes et regrette depuis 5 ans, qu'on n'ait pas pris la peine de couper l'herbe sur la partie supérieure du terrain, ce qui n'est pas esthétique et pratique. Il se pose la question si la commune ne pourrait pas adresser un courrier à ces gens en leur rappelant les règles d'entretien du terrain.
- M. JP Demierre, municipal : Il annonce qu'il y a 15 jours, il a demandé à l'APOL de faire un recensement sur les prairies non entretenues et l'élagage des arbres. Ce sera un service qui sera fourni par l'APOL d'ici environ 6 semaines.
- M. S. Crosa : Il abonde dans le sens de M. Badoux, car la parcelle située devant chez lui est dans un état déplorable.
- Mme B. Leprovost : Elle demande à la Municipalité s'il n'est pas possible d'ouvrir la déchetterie du lundi au vendredi au moins une demie journée chaque jour dès 2012, car il y a beaucoup de monde et d'attente.
- M. P. Chollet, municipal : La déchetterie ouvre les mardis, mercredis, jeudis et samedis, soit le matin ou l'après-midi. Il faut savoir que certains jours sont réservés pour l'évacuation des bennes par les camions. On souhaite décanter cette situation complexe sur cette déchetterie. Un projet est à l'étude à Chincuz, actuellement bloqué par le canton. On va réfléchir avec les horaires pour 2012 et il prend bonne note de la remarque.
- M. M. Trolliet : Pour décharger la déchetterie, il demande s'il est envisageable d'avoir 2-3 points pour le vieux papier, car il n'en existe que très peu.
- M. P. Chollet, municipal : Il s'agit en effet d'un problème lancinant, surtout qu'il y avait un ramassage à l'époque. Une décision avait été prise de tout amener à la déchetterie. Les fameux éco-points existent, notamment à la gare

de Grandvaux, cependant ce point ne prévoit pas de ramassage du papier, car il faut une benne spéciale et si un contenant de ce genre est à disposition, on y trouvera de tout. Une réflexion est nécessaire quant au ramassage des déchets : par exemple, dans chaque village, un local pourrait être réservé pour le papier.

Mme N. Cuénoud : Elle souhaite savoir si la Municipalité a une liste des projets en examen par les anciens exécutifs, car elle avait déposé une demande sur un projet de proposition de mobilité alternative. Elle estime que Bourg-en-Lavaux étant maintenant une grande commune, il y aurait un intérêt grandissant dans la population. Du 16 au 22 septembre aura lieu la semaine européenne de la mobilité. Elle trouve bien de rebondir sur cet argument afin d'envisager de déposer une demande.

M. le Syndic : Dans le cadre du PPA de la gare, il est prévu 2 ou 3 places pour « Mobility ». Il espère pouvoir présenter au moins 2 « Mobility » qui pourraient être utilisés par le personnel communal. Quant aux autres investissements, comme chaque année au budget 2012, la liste détaillée de tous les investissements y figurera pour les prochaines 5 à 6 années, triés par arrondissement.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie tous les Conseillers communaux de leur participation, ainsi que de la qualité des débats et informe que la prochaine séance aura lieu le lundi 31 octobre 2011.

La séance est levée à 22h40.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Aran, le 21 septembre 2011